



ALLIANZ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

# Participez à la transition énergétique autrement



# Une autre manière d'agir sur le monde de demain

**Accessible au sein de votre contrat<sup>(1)</sup> d'assurance vie / de capitalisation, le support en unité de compte Allianz Transition Énergétique vous offre une opportunité de diversification complémentaire.**

En choisissant de répartir une partie de votre capital sur le support Allianz Transition Énergétique :

- Vous bénéficiez de l'expertise de la société Eiffel Investment Group qui se charge de sélectionner les projets opportuns.
- Vous accédez indirectement et en toute simplicité à des sociétés de projets en lien avec les énergies renouvelables ainsi qu'aux revenus qu'ils génèrent.

- Vous accédez à des actifs généralement réservés aux investisseurs institutionnels et à leurs éventuelles performances.

## → ALLIANZ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**Pour participer à la transition énergétique en finançant des projets de production d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydro, méthanisation...)**

**En investissant sur des supports en unités de compte, vous profitez du potentiel de performances des marchés financiers, mais vous prenez un risque de perte en capital. En effet, Allianz Vie, votre assureur, s'engage sur le nombre d'unités de compte, mais ne garantit pas leur valeur. Celle-ci est soumise à des fluctuations, à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'évolution des marchés financiers.**

## Tout en profitant de la souplesse de votre contrat<sup>(1)</sup> d'assurance vie/de capitalisation

- Vous pouvez effectuer des versements libres ou réguliers.
- Vous pouvez également réorienter votre capital en effectuant des arbitrages.
- En cas de besoin, vous disposez de votre capital (sauf cas particulier. Exemple : en présence d'un bénéficiaire acceptant en assurance vie, son accord sera exigé).
- Vous bénéficiez d'un cadre fiscal avantageux si vous devez effectuer des éventuels rachats (selon la fiscalité en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2021 et susceptible d'évoluer).

(1) Conditions et exclusions décrites dans la Notice d'information / les Dispositions Générales valant Notice d'information propre à chaque adhésion / contrat. La liste des contrats proposant le support Allianz Transition Énergétique est disponible auprès de votre Conseiller.

# La stratégie d'investissement d'Allianz Transition Énergétique

Dans un contexte de prise de conscience grandissante des défis environnementaux et de lutte contre le changement climatique, les besoins d'investissements pour financer la transition vers des sources d'énergies durables ne cessent de croître. En France, l'un des objectifs du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire fixés via la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie est un doublement de la capacité installée de production d'électricité renouvelable à horizon 2028.

Allianz Transition Énergétique participe à cette accélération.

Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR), géré par Eiffel Investment, Allianz Transition Énergétique

investit dans des unités de production, de stockage ou de distribution d'énergie renouvelable, et des entreprises d'efficacité énergétique.

Sa stratégie est de générer du rendement de ses différents projets (solaire, éolien, hydroélectricité, méthanisation...). Il s'agit d'actifs non-côtés qui offrent une forte décorrélation avec les fluctuations des marchés financiers.

## → OBJECTIF

**Financer la construction de projets notamment éoliens ou solaires, majoritairement en France et dans l'Espace Économique Européen.**

## Des investissements dédiés au financement de l'économie verte et de la transition énergétique...

Un processus de sélection des projets rigoureux, prenant en compte :

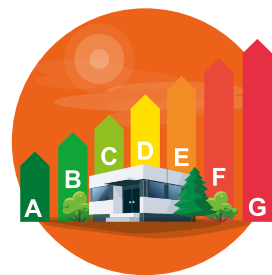
- leurs caractéristiques : qualité des intervenants, contrat de maintenance...
- les différents risques potentiels : industrie, environnement, solidité financière...
- et leur zone géographique : majoritairement dans l'Espace Économique Européen et notamment en France.



Éolien / Solaire



Biomasse / Biogaz



Efficacité énergétique



...et qui visent à générer du rendement (intérêts et produits générés)

## Allocation cible du fonds

**80%**  
minimum d'actifs  
non cotés  
(cible)

Principalement dans des sociétés de projet contribuant à la transition énergétique, détenant notamment des actifs de production d'énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, éolien, hydro, méthanisation, ...). Ces investissements seront réalisés majoritairement en titres de créance ou titres donnant accès au capital. Ils pourront dans une moindre mesure être réalisés en titres de capital ou avances en compte courant.

**20%**  
maximum  
en actifs  
liquides

Obligations, titres de créance cotés, parts d'OPC (monétaires ou obligataires) de droits français ou étrangers, bons du trésor, titres négociables à moyen terme, certificats de dépôt négociables, titres de créances négociables... La poche d'actifs liquides a par ailleurs pour objectif de détenir au moins 5 % d'instruments financiers liquides (prévus au R 214-46 du Code monétaire et financier).

**Avertissement : la poche d'actifs liquides pourra représenter une part supérieure à 20 % pendant les 24 mois suivants la constitution du fonds, période durant laquelle le fonds réalisera ses premiers investissements en actifs non cotés.**



## Rendement cible supérieur à 4 %

4%

Le fonds a pour objectif de réaliser un TRI cible annuel net<sup>(1)</sup> supérieur à 4 %.

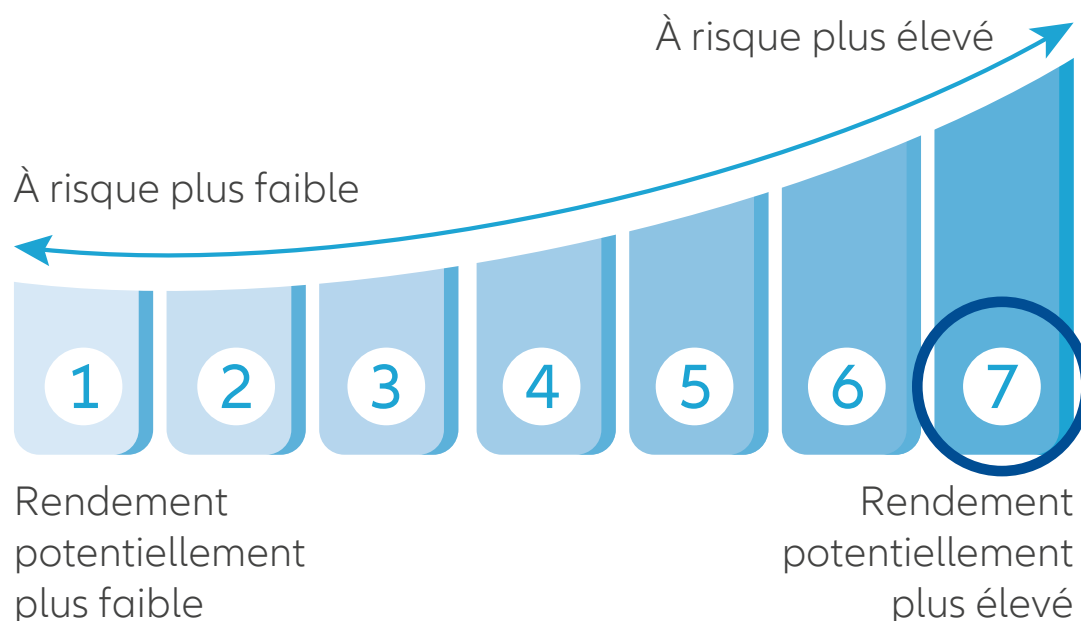
Cet objectif a été déterminé en fonction :

- des opportunités reçues
- d'investissements jugés représentatifs passés ou actuels
- des taux de défaut et de recouvrement modélisés.

**Il ne s'agit que d'un objectif et d'un retour sur investissement envisagé et aucunement d'une garantie. La contrepartie de cet objectif de rendement pourra être une perte en capital. Toute évolution négative liée aux secteurs d'activité pourrait avoir un impact négatif sur l'atteinte de cet objectif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. L'investissement dans le fonds comporte un risque de perte en capital.**

(1) TRI : Taux de rentabilité interne annualisé. Net des frais supportés par le fonds. Le rendement n'est ni garanti, ni contractuel. Il ne constitue qu'un objectif de gestion basé sur des estimations d'Eiffel Investment Group.

## Profil de risque



## Risques principaux

- Risque de perte en capital.
- Risque lié à la nature des projets financés et à l'univers des sociétés de la transition énergétique.
- Risque de liquidité des actifs du fonds.
- Risque de crédit.
- Risque de non-respect de l'objectif de gestion.

## Caractéristiques

<b>Code ISIN</b>	FR0014002MF4
<b>Type de support</b>	FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques)
<b>Société de gestion</b>	Eiffel Investment Group, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
<b>Dépositaire</b>	Société Générale
<b>Durée de placement recommandée</b>	8 ans
<b>Durée de vie</b>	Fonds constitué pour une durée de 99 ans, sauf clôture anticipée
<b>Date d'agrément AMF</b>	07/05/2021
<b>Fréquence de valorisation</b>	Hebdomadaire
<b>Cadre de distribution</b>	Contrats d'assurance vie et de capitalisation (actif représentatif d'une unité de compte).



## Détail des frais du fonds

	Taux de Frais Annuels Moyens (TFAM maximum*)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum des parts C*	Dont TFAM distributeur maximum des parts C*
Droits d'entrée et de sortie	0 %	0 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	1,25 %	0 %
Frais de constitution	0,0625 %	-
Frais non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,50 %	-
Frais de gestion indirects	0,05 %	-
<b>Total</b>	<b>1,8625 %</b>	<b>0 %</b>

\* Calculé sur la base de la durée de placement recommandée (8 ans).

Les frais détaillés dans le tableau ci-dessous ne tiennent pas compte des frais du contrat d'assurance vie ou de capitalisation indiqués dans les documents précontractuels et disponibles auprès de votre conseiller.

## Fonctionnement spécifique des actions de préférence

Dans certains cas, le fonds pourra être amené à souscrire des actions particulières (dites actions de préférence), plutôt qu'à des actions ordinaires.

Ces actions de préférence permettent :

- d'obtenir des bénéfices, par exemple financiers (droit prioritaire en cas de liquidation ou de cession de la société, ...).

- en contrepartie d'un plafonnement du prix de cession de ces actions de préférence. Ce mécanisme peut limiter la performance du fonds.

Ci-dessous un exemple selon des scénarios défavorable, médian, et favorable. Il ne vise à fournir qu'une illustration chiffrée d'une situation envisageable, et ne constitue en aucun cas une présentation exhaustive de l'ensemble des situations possibles.

	Valeur initiale des actions (ordinaires et/ou de préférence)	Prix de cession des actions de préférence	Prix de cession des actions ordinaires	Sous-performance liée à l'investissement en actions de préférence	Plus ou moins-value nette sur la cession des actions de préférence
<b>Scénario défavorable</b>	1000 €	0 €	0 €	0 €	-1000 €
<b>Scénario median</b>	1000 €	1100 €	1100 €	0 €	+100 €
<b>Scénario favorable</b>	1000 €	1100 €	2000 €	-900 €	+100 €



# Avertissement

La durée de placement recommandée est de 8 ans. Le fonds est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du Document d'Information Clé et les risques liés au fonds. Cette documentation est disponible auprès de votre conseiller.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés.

À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Le FCPR Allianz Transition Énergétique est commercialisé exclusivement dans le cadre de contrat d'assurance vie ou de capitalisation et sa liquidité sera assurée dans le cadre de la réglementation assurantielle.



## Une référence de l'économie verte

Eiffel Investment Group est un gérant d'actifs indépendant, spécialisé dans le financement des actifs privés non cotés et cotés en Europe. Le groupe gère plus de 3 milliards d'euros d'actifs (engagements non appelés compris) pour de grands investisseurs institutionnels européens et près de 20000 clients particuliers (données au 31 décembre 2020).

- Investisseur engagé : finance des développeurs de projets d'énergie renouvelable et des opérateurs d'efficacité énergétique (solaire, éolien, biogaz, biomasse, etc.).
- Acteur de la croissance : accompagne ainsi la croissance des entreprises du secteur, qui peuvent redéployer leurs fonds propres vers de nouvelles opportunités.
- Financements alternatifs : Eiffel Investment Group cible des segments du financement de l'économie mal couverts par les acteurs traditionnels, avec des stratégies d'investissement à forte valeur ajoutée.

# 1 500 projets

Engagé dans la transition énergétique depuis plus de 10 ans, Eiffel Investment Group a déjà financé plus de 1 500 projets.

(source Eiffel Investment Group)

Pour de plus amples renseignements, votre conseiller est à votre disposition.

---

---



#### Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances  
Société anonyme au capital de 643.054.425 €  
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex  
340 234 962 RCS Nanterre

[www.allianz.fr](http://www.allianz.fr)



#### Eiffel Investment Group SAS

Société de gestion de portefeuille agréée  
sous le numéro GP-10000035, au capital de  
12.790.628 €, dont le siège social est situé  
9 rue Newton, 75116 Paris, et immatriculée  
au RCS de Paris sous le numéro 510 813 991.

[www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com)

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

